

Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

NATURE DES OPERATIONS :

Opérations répétitives Oui Non – Date de l'opération : 26/04/2022

De type Chargement Déchargement

	Entreprise d'accueil	Transporteur (*)	Transporteur sous-traitant
Nom	ORTEC-SOLEO	GARANDEAU	
Date	20/04/2022		
Représentée par	Justine RENAUD		
Visa			

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.

(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné,
- en informer l'entreprise d'accueil.

1. ELEMENTS RELATIF A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

1.1. Nom du responsable désigné : Justine RENAUD

1.2. Consignes de sécurité générales et particulières

L'accès s'effectue par la Rue d'armagnac au niveau de la rue des gamins à Bordeaux (33) (Repère grue bleu GTM).

Le chargement sera réalisé à partir de 7h30.

Accès	<ul style="list-style-type: none"> - Consignes d'accès : voir photo et plans en page 4 - Documents réglementaires : chauffeurs, véhicules - Autorisations et restrictions particulières (<i>TOUTE PERSONNE AYANT DES SYMPTOMES DU COVID NE DOIT PAS PENETRER DANS L'ENCEINTE DU CHANTIER</i>)
Risque d'incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer
Tenue	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du port des vêtements et EPI adaptés (chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, casque et masque COVID si distance de moins de 2m)
Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions (<i>Il est interdit de fumer, boire et manger dans l'emprise des travaux</i>), - Nettoyage des plaies et les protéger, - Consignes particulières (<i>ex : Désinfection des mains avant utilisation des espaces communs ORTEC-SOLEO</i>).
Risques particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions liées à l'environnement : <i>Démarrage du chantier à 7h30, sortie du site avec les roues propres</i>, - Accidents de la circulation (<i>ex : collision, renversement d'engins, chute de charges</i>)

1.3. Règles de circulation

- Respect du code de la route : vitesse limitée à 10km/h sur chantier,
- Consignes aux chauffeurs : *Utilisation des bâches avant sortie du site pour tout transport de déchets dangereux*,
- Obligations / restrictions : les roues doivent être propres avant la sortie du chantier.

1.4. Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement/déchargement

- Nombre d'accès simultanés limité : attendre les consignes ORTEC-SOLEO
- Consignes particulières (*ex : positionnement guidage mise à quai, arrêt moteur*)

1.5. Chargement – Déchargement

- Documents réglementaires (*ex : BSDI, certificat d'acceptation préalable*),
- Consignes générales (*ex : dimensions, poids, calages*),
- Consignes particulières (*ex : utilisation de portiques, périmètre de sécurité*).

1.6. Mesure de prévention contre le Coronavirus COVID 19

Afin de limiter la propagation du COVID 19, diverses préconisations ont été mise en place sur le chantier :

- Le chauffeur devra porter un masque de protection à proximité du personnel de chantier,
- L'entreprise de transport devra fournir à chaque chauffeur tous les EPI spécifiques à la lutte contre le COVID 19,
- Lors du bâchage de camions, le respect strict des gestes barrières et de la distanciation sociale seront obligatoires sur tout le chantier base-vie compris,
- Chaque chauffeur devra posséder son propre stylo pour la signature des BSD/bons de chargement.

1.7. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'accident / incident

- Protéger la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- Alerter les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- Prévenir les responsables :
[Guillaume SCHALAPA : 07.76.01.34.43](#)
[Rémi DUQUERROY : 07.86.18.51.29](#)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats.

1.8. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'incendie

- Alerter les secours : *prévenir un responsable chantier*
- Prévenir le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
[Guillaume SCHALAPA : 07.76.01.34.43](#)
[Rémi DUQUERROY : 07.86.18.51.29](#)

2. ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE TRANSPORTEUR

2.1. Caractéristiques du véhicule

Véhicule(s) léger(s)

Véhicule(s) poids lourds

- Isolé
- Articulé

Autre (à préciser)

2.2. Aménagement ou type

Plateau	Bâché	Benne	Citerne
Autre (à préciser)			

2.3. Equipement

Appareil de levage et/ou de manutention	Portes hydrauliques
Equipement(s) spécifique(s)
autre(s) (à préciser)

2.4. Nature de la marchandise (à préciser)

Marchandises générales
Déchets	Terres et bétons impactés
Matières dangereuses
Autre (à préciser)

2.5. Conditionnement de la marchandise

Vrac	Palette	Colis non palettisé
------	---------	---------------------

